

# La lettre des...

Bourse maritime / 1 place Lainé / 33000 Bordeaux  
Tél-Fax : 05 56 88 05 38  
E-mail : [info@etf-aquitaine.org](mailto:info@etf-aquitaine.org) / Site : [www.etf-aquitaine.org](http://www.etf-aquitaine.org)



N°37 / Printemps 2014

## Edito

D'une surface de 223 000 ha, composé à 90% de feuillus, le massif Adour-Pyrénées fait parti d'un des trois grands ensembles forestiers qui composent la forêt d'Aquitaine. Au lendemain de la tempête Klaus, ce massif peu exploité et difficilement exploitable par endroit est mis en lumière comme une ressource de bois supplémentaire.

Pour réussir cet enjeu majeur, la création de l'INTERPRO FORET BOIS 64 aura donc la lourde tâche de fédérer les acteurs, piloter et développer des projets d'actions, d'innovation, d'expérimentation et de formations pour les acteurs de la filière forêt-bois 64.

Une de nos préoccupations pour pouvoir mobiliser plus de bois est le manque de jeunes formés. Malgré des moyens de communication déployés par votre Association, nous n'arrivons toujours pas à faire fléchir la courbe de la moyenne d'âge des bucheurs qui est de plus en plus vieillissante.

Peut être que le monde de l'entreprise est de plus en plus mal perçu et n'attire plus ces jeunes : trop de responsabilités, taxes et charges en constante augmentation, mauvaise image, lourdeur administrative et réglementaire.

L'enquête sur les prix de 2013 menée par l'Association le montre très bien. Plus d'un tiers des ETF réalisent plus de 90% de leur chiffre d'affaires avec un seul client et celui-ci réalise la plupart du temps, la facturation et les déclarations d'ouverture de chantiers. Ces ETF se trompent car c'est un risque économique en cas de défaillance de celui-ci.

Des solutions existent pour faire face à ses obligations administratives et réglementaires. Le groupement d'employeur permet à ces entreprises de se regrouper pour employer en commun un conducteur de machines ou une personne en charge de l'administratif.

Depuis que la MSA des Pyrénées-Atlantiques a été fusionnée avec celle des Landes ce qui occasionne des délais d'attente plus importants, ce genre de personnel administratif n'est pas de trop aujourd'hui dans nos entreprises. Votre Association peut également vous diriger vers des personnes en fonction de votre problématique, n'hésitez pas à les solliciter.

**Pierre VIDALE**  
Administrateur 64

## Risques incendies

À l'approche des périodes de risques d'incendies, nous vous conseillons de prendre en compte prochainement, les mesures de sécurité et de bon sens comme le travail matinal.

Nous vous rappelons également que vous devez être en possession pour chaque :

- tracteur et engin : 1 extincteur de 2 kg à poudre ou à CO2 + 1 extincteur d'au moins 6 kg à poudre ou à eau pulvérisée avec additifs.
- tronçonneuses, débroussaileuses et élagueuses : 1 extincteur de 2 kg à poudre ou à CO2.
- véhicule : 1 extincteur

Il est en outre obligatoire d'avoir un appareil de communication par équipe de travail permettant, en cas de départ de feu, d'appeler le 18 ou le 112 (numéro d'urgence).

Il s'agit du minimum exigé par des arrêtés préfectoraux, n'hésitez pas à prendre des mesures complémentaires si vous le jugez nécessaire.

L'évolution quotidienne du niveau de risque "incendies de forêt" vous sera transmis par mail et l'information sera disponible en temps réel sur notre site internet :

[www.etf-aquitaine.org](http://www.etf-aquitaine.org)

Vous pouvez également consulter le serveur vocal de la préfecture des Landes au numéro d'appel suivant : 05 58 06 72 82

## Interprofession 64

Depuis plusieurs années, le Conseil Général 64 assurait avec détermination la coordination de la filière bois des Pyrénées Atlantiques.

En novembre dernier le SSPA (Syndicat des Sylviculteurs des Pyrénées Atlantiques) et la COFOR64 ont décidé de prendre en main le destin de la forêt du département en souhaitant créer une interprofession départementale bois. Cette proposition a reçu une approbation unanime.

Le 22 mai 2014 s'est tenue l'Assemblée Générale constitutive de l'INTERPRO FORET BOIS 64. Le premier Conseil d'Administration a permis d'élire une partie du bureau :

- **Président** : M. Pierre LAVIE de la Confédération de l'Artisanat et des petites Entreprises du Bâtiment

- **Vice Présidente** : Mme Séverine TARDIEU de l'ordre des architectes (à confirmer)

- **Vice Président** : M. Michel CASTANG de l'Association des Communes Forestières des P-A.

L'Association des ETF d'Aquitaine s'est engagée pleinement dans cette INTERPRO FORET BOIS 64. Elle sera représentée par M. HIRIBARREN en tant qu'Administrateur et M. Sébastien GOURDET.

## Déclaration en ligne de la TVA

À partir du **1er octobre 2013**, les entreprises non soumises à l'impôt sur les sociétés, qui réalisent un chiffre d'affaires hors taxe supérieur à 80 000 €, sont dans l'obligation de déclarer et payer la T.V.A en ligne.

À partir d'**octobre 2014**, toutes les entreprises (sans condition de chiffre d'affaires) auront l'obligation de déclarer leur T.V.A en ligne. Plus d'informations : [www.service-public.fr/professionnels-entreprises/actualites/00875.html](http://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/actualites/00875.html)

## Etude desserte forestière

Afin de répondre aux problématiques de l'exploitation de bois en zone urbanisée et d'anticiper un accroissement de l'exploitation sur la zone Sud Landes, une étude sur le schéma de desserte est réalisée sur les territoires de MACS et de Grand Dax. La phase de diagnostic est terminée. La prochaine réunion (*début septembre*) a pour objectif de valider avec les acteurs les préconisations d'amélioration de la desserte forestière et de hiérarchiser le niveau d'urgence des secteurs. N'hésitez pas à nous faire part de vos attentes.

## Cotisation 2014

Le montant de la cotisation à l'Association des ETF d'Aquitaine pour 2014 a été maintenu à 200€.

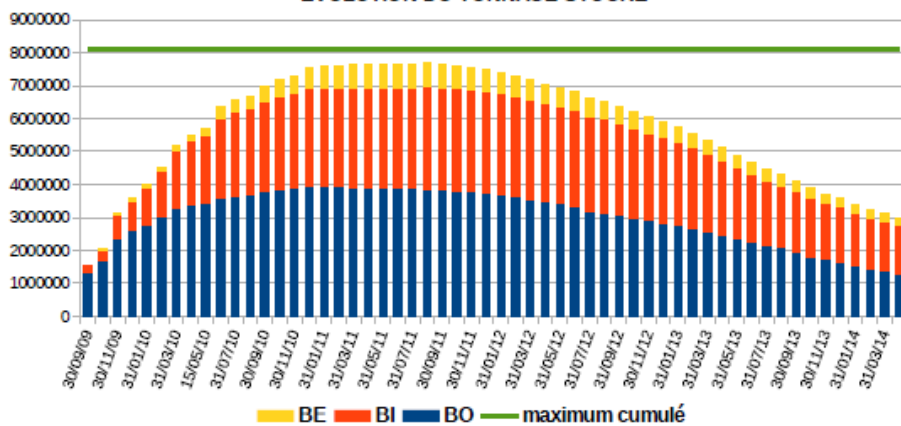
# Tempête KLAUS

## > Avancement du Plan nettoyage / reconstitution au 03 juin 2014

	Dossiers déposés		Dossiers engagés			Dossiers engagés 2014			Dossiers réalisés payés				
	Dépt	Nbre	Ha	Nbre	Ha	Montants	Nbre	Ha	Montants	Nbre	Ha	Montants	
Nettoyage	33	1 631	34 133	1 439	30 552	40 612 937 €	82	1 420	1 477 797 €	1 297	27 415	37 840 283 €	
	40	5 858	153 585	4 988	131 282	177 722 781 €	217	6 696	7 282 164 €	4 482	161 975	161 882 648 €	
	47	350	6 615	337	6 496	8 685 046 €	0	0	0 €	324	6 191	8 428 589 €	
	64	9	84	6	56	95 190 €	0	0	0 €	6	54	95 190 €	
	<b>Total</b>	<b>7 848</b>	<b>194 417</b>	<b>6 770</b>	<b>168 386</b>	<b>227 115 954 €</b>	<b>299</b>	<b>8 116</b>	<b>8 759 961 €</b>	<b>6 109</b>	<b>150 635</b>	<b>208 246 710 €</b>	
Reboisement	24	2	17	2	17	53 582 €	Le dispositif de traitement des dossiers Reboisement par le logiciel OSIRIS est opérationnel depuis mai. 450 dossiers représentant 9.31M€ devraient être engagés selon les listes de dossiers prioritaires des opérateurs.	2	17	53 582 €	2	17	53 582 €
	33	1 138	21 750	819	15 773	19 409 622 €		631	11 627	13 924 247 €	631	11 627	13 924 247 €
	40	4 253	104 347	3 068	73 452	90 788 437 €		2 396	55 320	61 711 986 €	2 396	55 320	61 711 986 €
	47	332	4 013	250	2 975	4 251 118 €		219	2 541	3 541 017 €	219	2 541	3 541 017 €
	64	5	43	4	33	64 447 €		04	07	47 147 €	04	07	47 147 €
	<b>Total</b>	<b>5 730</b>	<b>130 170</b>	<b>4 143</b>	<b>92 250</b>	<b>114 567 206 €</b>		<b>3 252</b>	<b>69 511</b>	<b>79 250 979 €</b>	<b>3 252</b>	<b>69 511</b>	<b>79 250 979 €</b>

Source : DRAAF Aquitaine / GIP ATGeRi

EVOLUTION DU TONNAGE STOCKE



## > Suivi des aires de déstockage

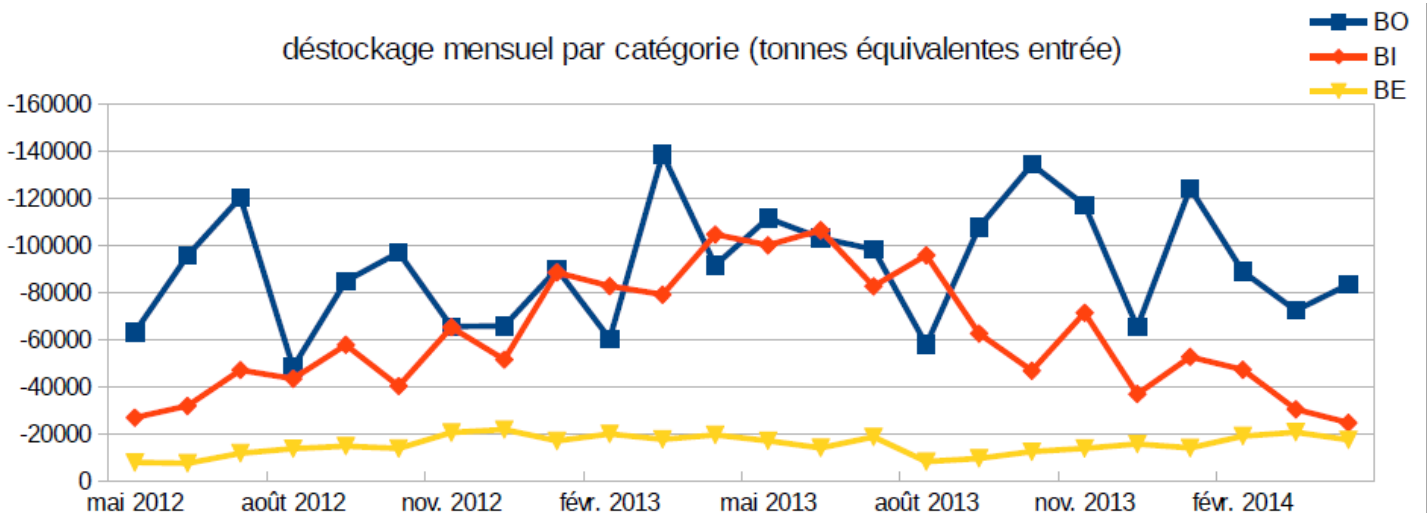
Au 30 Avril 2014, il reste 2,993 Millions de tonnes de bois stockées sur l'ensemble des aires financées.

Elles se répartissent de la manière suivante :

- 1.288 millions de tonnes de bois d'œuvre
- 1.498 millions de tonnes de bois d'industrie
- 0.205 millions de tonnes de bois énergie

Source : DRAAF Aquitaine – SRFOB

déstockage mensuel par catégorie (tonnes équivalentes entrée)



Le rythme de déstockage mensuel est de 150 milliers de tonnes sur les quatre derniers mois de 2014. Suite à la fermeture de 15 aires et plusieurs autres avant la fin de l'année, l'estimation est de 130 milliers de tonnes de déstockage jusqu'à fin 2014.

# Entreprise (1/3)

## > Enquête 2013

Un questionnaire décrivant l'entreprise, ses résultats économiques, ses équipements, ses équipes de salariés, les pratiques de facturation et les tarifs a été envoyé par courrier à un échantillon de 172 ETF. Compte tenu du caractère confidentiel des données collectées, le choix a été fait de rendre le questionnaire anonyme.

La taille du questionnaire a été un facteur pénalisant, certaines entreprises n'ont pas répondu en raison de l'importance du travail demandé. Malgré tout, 45 entreprises ont répondu complètement ou partiellement. Le taux de réponse global est de 26 %, ce qui est satisfaisant pour ce genre d'enquête par sondage où l'on ne cherche pas l'exhaustivité (a contrario des enquêtes de recensement).

### Tableau 1 : Compagnies d'assurances

Compagnie	%
Groupama	42%
AVIVA	19%
MMA	16%
Banque Populaire	3%
GENERALI	6%
AREAS	3%
GAN	3%
PACIFICA	3%
Mutuelle de Poitiers	3%

Les entreprises font appel à différentes compagnies d'assurances pour couvrir leurs risques. 77% des ETF s'assurent auprès de trois compagnies : Groupama, AVIVA, MMA. On constate une diversification du nombre d'assurances suite au renouvellement de contrats. De nombreux ETF ont souhaité changer en raison de nouvelles exigences de leurs assureurs habituels (obligation de s'équiper en extincteurs automatiques, de mettre en place un système de télésurveillance ou de traqueur GPS).

Le montant annuel des primes d'assurance dépend des risques couverts et des matériels de l'entreprise. Les résultats de l'enquête font apparaître un coût moyen annuel de 540 €/entreprise de bûcheronnage ou de sylviculture manuelle. Les entreprises mécanisées déclarent un coût moyen annuel de 2.080 €/engin/an, avec une forte variation de 720 à 4.500 €/engin/an.

A noter que 33% des entreprises mécanisées déclarent être équipées d'extincteurs automatiques.

### Tableau 2 : Salaires et ancienneté par type de poste

Les conducteurs d'engins ont un salaire brut mensuel moyen de 2.306 €/mois (1.630 € à 3.660 €/mois). Parmi eux, 60 % bénéficient d'une prime moyenne de 140 € brut/mois (50 € à 300 €/mois).

L'ancienneté dans le métier est de 13 ans en moyenne dont 9 ans dans l'entreprise actuelle.

	Salaire moyen Brut / mois	Prime moyenne brut/mois	Salaire + Prime moyen	Date d'embauche moyenne	Ancienneté moyenne
Chauffeur d'abatteuse	2 729,50 €	198,67 €	2 828,83 €	2008	16 ans
Chauffeur de porteur	2 273,00 €	94,50 €	2 296,63 €	2010	9 ans
Chauffeurs de tracteurs	1 834,00 €	94,67 €	1 928,67 €	1998	16 ans
Ouvrier sylvicole	1 658,00 €	81,20 €	1 739,20 €	2012	1 an
Bûcheron	2 369,33 €	- €	2 369,33 €	2012	12 ans

Les salariés apparaissant comme les plus stables sont les chauffeurs de tracteurs et les chauffeurs de porteurs, avec plus de la moitié de leur carrière dans l'entreprise actuelle. Les Conducteurs d'abatteuse et les bûcherons semblent plus mobiles.



www.forof.fr

Votre interlocuteur :

Cyril Monneyron  
06.35.24.19.79  
info@forof.fr

Le QSE au service de la productivité

#### Exemples de prestations

- 👉 Document Unique d'Evaluation des Risques.
- 👉 Formations préalables à la délivrance des « autorisations de conduite ».
- 👉 Audit sécurité et réglementaire.
- 👉 ...

### FORET LOGISTIQUE CONSEIL

Et si vous preniez le temps d'y voir clair dans vos comptes ?  
Bénéficiez d'un accompagnement compétent et personnalisé adapté à votre activité

#### AUDITS

DIAGNOSTICS FINANCIERS

COMPTABILITÉ ANALYTIQUE

CONSEIL JURIDIQUE ET FISCAL

Une double compétence unique en gestion/comptabilité et métiers de la forêt



FORÊT LOGISTIQUE CONSEIL

Richard EMEYRIAT

richard.emeyriat@foretlogistique.eu  
Bureau : 174, avenue du Pdt Schuman  
33110 LE BOUSCAT – Tel : 06 37 43 22 95  
Siège social : 15, rue de l'Eglise  
79170 CHIZE – Tel : 09 64 01 94 55

## Entreprise (2/3)

**Tableau 3 : Les machines, leur financement et leur transport**

	Abatteuse	Porteur	Tracteur	Pelle
Effectif	20	18	10	11
Année d'acquisition moyen	2009	2008	2007	2010
% achat neuf	55%	56%	40%	55%
% subventionné	45%	56%	0%	9%
% crédit-bail	45%	35%	0%	36%
Taux d'intérêt moyen des emprunts	4,29	4,31	3,36	3,18
Durée d'emprunt moyen	5	5	4,5	5
Montant d'acquisition moyen	240.000 €	173.000 €	86.960 €	91.000 €
Nombre d'heures moyen	9 969	12 933	10 667	6 617

55 % des abatteuses, porteurs et pelles ont été achetés neufs contre 40 % des tracteurs. La totalité des porteurs achetés neufs ont été subventionnés, 80 % des abatteuses et une seule pelle (11 %) sur 11 achetées neuves.

Le crédit-bail est utilisé pour financer les abatteuses dans 45% des cas et 35 % pour les pelles et porteurs.

Les tracteurs sont tous financés par emprunts. Le taux d'intérêt des emprunts varie de 0,8 à 5,0 % avec une moyenne de 3,5 % pour une

durée de 3 à 9 ans (4,5 ans en moyenne).

Les taux d'intérêts des crédit-bail n'ont pas pu être fournis car ils sont plus difficiles à déterminer.

Le transport des engins d'un chantier à l'autre est sous-traité dans 50 % des cas. Le coût moyen d'un transfert est de 265 €, avec une variation de 180 à 500 € par transfert. Les 50 % d'entreprises réalisant elles-mêmes le transport de leurs engins sont donc concernées par les formations obligatoires en transport routier FIMO et FCOS.

**Tableau 4 : Le GNR**

	GNR 2012		GNR 2013	
	Quantité commandée	Prix Moyen HT	Quantité commandée	Prix Moyen HT
Ensemble	980 613		977 921	
Moyenne	54 479	0,82 €	54 417	0,81 €
Moyenne > 50.000 l/an	109 775	0,73 €	112 334	0,77 €
Moyenne < 50.000 l/an	22 747	0,84 €	23 301	0,82 €
Facture totale au prix moyen		804 102,66 €		791 306,01 €
Facture totale au prix des « gros consommateurs »		715 847,49 €		752 229,17 €
Economie potentielle		88 255,17 €		39 076,84 €
% réduction envisageable		11,0%		4,9%

Contrairement aux fortes hausses des ces dernières années, le prix moyen du GNR a légèrement diminué de 2012 à 2013, passant de 0,82 € HT/l à 0,81 € HT/l.

L'analyse des prix en fonction des quantités consommées par an montre qu'il est possible de réduire très significativement le prix moyen du GNR en commandant de grandes quantités, avec un écart constaté de 0,11 € HT/l en 2012 et 0,05 € HT/l en 2013. S'il était possible de mutualiser les commandes de GNR des « petits consommateurs » (< 50.000 l/an), il serait envisageable de réduire le montant de leur facture de carburant de 11 % en 2012 et 5 % en 2013, ce qui aurait un impact significatif et très favorable sur le résultat d'exploitation.

Au tarif des « gros consommateurs », l'économie réalisable pour les entreprises consommant moins de 50.000 l/an aurait été en moyenne de 2.500 €/entreprise en 2012 et 2013.

## Entreprise (3/3)

### Tableau 5 : Relations avec les clients

#### - Dépendance des ETF :

16 % des ETF déclarent réaliser 100 % de leur chiffre d'affaires avec un seul client, 31 % plus de 90 % de leur chiffre d'affaires avec un seul client (Alliance Forêt Bois, Forestière de Gascogne,...), et 59 % des ETF plus de 50 % de leur chiffre d'affaires avec un seul client.

Par conséquent, 1 ETF sur 2 est dépendant d'un seul et unique client et pourrait se retrouver en très grande difficulté si la relation commerciale entre eux venait à se dégrader.

De plus, la facturation des prestations est assurée par le client dans 46% des cas avec un exemple à 95% pour le client Alliance Forêt Bois.

Nota : aucune réponse concernant le client Smurfit Kappa qui était pourtant mentionné dans le questionnaire.

Client	% facturation par le client
Alliance Forêt Bois	95%
Forestière de Gascogne	50%
Autre	40%
Scierie	33%
Caisse des dépôts et C	25%
Propriétaire(s) privé(s)	20%
ONF	0%
<b>Tous clients</b>	<b>46%</b>

#### - Délais de paiement :

Délai	%
8 jours après la prestation	9%
30 jours suivant la prestation	40%
30 jours fin de mois	25%
45 jours fin de mois	17%
60 jours à la facture	9%
<b>Total</b>	<b>100%</b>

Les délais de paiement les plus fréquents sont de 30 jours après la prestation et 30 jours fin de mois (65 % des cas).

Les délais de paiement maximums sont appliqués dans plus de 25 % des cas, nécessitant de la part des entreprises un financement plus important du besoin en fonds de roulement.

#### - Déclarations des chantiers :

Dans 78 %, un contrat ou un devis a été établi avant de commencer le chantier et dans 73 %, le client remet une fiche de chantier. Certains clients le font dans 100 % des cas (Alliance Forêt Bois, ONF, Forestière de Gascogne). Dans 27 % des situations où le client ne remet pas la fiche de chantier, alors, l'ETF établit la fiche de chantier dans 38 %.

Par conséquent, dans 17 % des cas, la fiche de chantier n'est établie ni par le client, ni par l'entreprise.

21% des ETF répondent à leurs obligations en réalisant la déclaration d'ouverture de chantier. Sinon, le client fait la déclaration d'ouverture de chantier à sa place dans 95 % des cas.

Dans 84 % des chantiers, l'ETF met en place un panneau de chantier et dans 20 % des cas où l'ETF ne met pas de panneau, le client en met un. En conséquence, dans seulement 13 % des chantiers, il n'y a pas de panneau de chantier.

### Conclusion : Une réelle difficulté à dégager un résultat d'exploitation positif

Les 24 entreprises enquêtées qui ont indiqué leur chiffre d'affaires ont réalisé un chiffre d'affaires cumulé de 11,5 millions d'euros en 2012 ou 2013, soit une moyenne de 480.000 € par an, avec une fourchette variant de 34.280 €/an à 2.948.250 €/an. Parmi elles, 18 ont indiqué leur résultat d'exploitation, qui représente un niveau satisfaisant de 9 % du chiffre d'affaires. 14 entreprises sur les 18 (78 %) ont dégagé un résultat d'exploitation positif mais 4 n'ont pas pu couvrir leurs charges d'exploitation avec leur chiffre d'affaires. Ce résultat apparemment satisfaisant doit être pondéré par le fait que la moitié des entreprises sont individuelles et que la rémunération du chef d'entreprise n'est pas déduite du résultat d'exploitation, comme c'est le cas des sociétés. En posant l'hypothèse d'une rémunération annuelle de 45.000 € toutes charges comprises pour les entreprises individuelles (correspondant à une rémunération nette de l'ordre de 2.000 €/mois), le résultat d'exploitation moyen diminue à 4,9 % du chiffre d'affaires, ce qui est assez faible, et **seulement 8 entreprises sur 18 (44 %) parviennent à dégager un résultat d'exploitation positif après déduction de la rémunération du chef d'entreprise et 2 sur 18 (11 %) ont un résultat d'exploitation qui dépasse 10 % du chiffre d'affaires.**

La faible taille de l'échantillon ne permet pas de dire si ce constat reflète la situation moyenne de l'ensemble des entreprises de la région. Il corrobore toutefois ce qui est observé lors des audits financiers des ETF : une difficulté pour les entreprises à obtenir des résultats d'exploitation satisfaisants.

**Une meilleure connaissance du marché et des coûts de revient sont des leviers qui permettront aux chefs d'entreprise d'agir pour améliorer leurs résultats par la maîtrise des charges et la négociation de tarifs en rapport avec les coûts de revient des chantiers.**

# Enquête 2013 sur les tarifs de prestations des ETF d'Aquitaine

45 entreprises ont fourni des informations sur les prix pratiqués en exploitation et/ou sylviculture dans un des trois massifs forestiers aquitains.

Certains prix ne seront pas affichés car les informations étaient insuffisantes pour pouvoir éditer des statistiques probantes et ainsi faire une comparaison par rapport à l'enquête de prix publiée en 2007.

## Evolution des tarifs dans le massif Dordogne-Garonne et Landes de Gascogne entre 2007 et 2013

Les prix en abattage mécanisé de bois de Chêne en 2 m et Châtaignier en papeterie ont faiblement progressé.

En débardage, les prix du chêne en 2 M ont fortement baissé et se retrouvent au prix de la papeterie de Châtaignier qui n'a quasiment pas évolué.

Les prix de prestation en abattage mécanisé dans les Landes de Gascogne ont progressé de manière différente selon les types de bois. La hausse la plus importante concerne les bois moyens, avec une progression annuelle de 3.5% sur la période 2007-2013.

		Abattage mécanisé (€/St)			Débardage (€/St)		
		2007	2013	Evolution annuelle	2007	2013	Evolution annuelle
24/47	Chêne en 2 m	6,95	8,04	2.5 %	5,00	4,29	-2.5 %
	Châtaignier - papeterie	7,17	7,66	1.1 %	4,29	4,27	-0.1 %
33/40	PB	5,93	6,4	1.3 %	3,02	3,1	0.4 %
	BM	3,9	4,8	3.5 %	3	3,1	0.5 %
	GB	3,02	3,4	2.0 %	2,96	3,1	0.8 %

Les prix de débardage au stère en 2013 sont les mêmes quels que soient les types de bois alors qu'il y avait de légères différences en 2007. Bien que l'on ne dispose pas de données objectives pour le démontrer, il est à craindre que la rentabilité du débardage se soit dégradée significativement.

## Evolution des tarifs de prestations par Ha dans les Landes de Gascogne entre 2007 et 2013

Globalement, les prix de prestation en sylviculture mécanisée et manuelle ont progressé de 1,9 % par an entre 2007 et 2013, certains prix ayant baissés (création de fossé).

€/ha	2007	2013	Evolution annuelle
Création de fossé (€/ml)	2,02	1,74	-2.5 %
Débroussaillage (préparation de labour)	106	118	1.8 %
Labour trisoc	115	146	4.1 %
Emiettage	62	74	3 %
Engrais	43	45	0.8 %
Plantation 110 cc (€/plant)	0,125	0,14	1.9 %
Plantation 200 cc (€/plant)	0,143	0,16	1.9 %
Déb. semis nat. (< 10 ha)	80	91	2.2 %
Déb. semis nat. (> 10 ha)	80	86	1.2 %
Déb. plantation (< 10 ha)	66	79	3 %
Déb. plantation (> 10 ha)	60	73	3.3 %
1er dépressage	170	193	2.1 %
2ème dépressage	130	141	1.4 %

### Conclusion

L'enquête 2013 sur les prix de prestations montre qu'ils ont peu progressé depuis 2007. Ils ont même diminué dans certains cas.

La plupart des prix n'ont pas suivi l'augmentation annuelle des charges des ETF comme la progression de l'indice du coût du travail (salaires et charges) = 2.1% ou encore la progression du prix de l'énergie du FOD et GNR = 6.8%.

L'analyse de la situation financière 2013 des entreprises ayant répondu à l'enquête montre une réelle difficulté à dégager un revenu pour le chef d'entreprise pour la majorité d'entre elles. Très peu ont des résultats économiques satisfaisants, la majorité ne parvient pas à équilibrer les comptes et travaille en dessous du seuil de rentabilité.

**Les leviers pour faire évoluer favorablement cette situation sont tout d'abord une meilleure connaissance des coûts de revient afin de pratiquer des tarifs qui dégagent des marges positives. Le logiciel prix de revient répond à cette nécessité.**

Il est également possible d'agir pour chercher à réduire les charges en engageant un processus d'amélioration continue (réduction des consommations de carburant, négociation des taux d'intérêt avec les financeurs, optimisation du taux d'utilisation des engins et des productivités sur les chantiers). **Les audits financiers proposés aux ETF sont une action permettant aux entreprises de mieux connaître leur situation financière et de réfléchir à un plan d'action permettant de l'améliorer.**

En engageant des actions collectives, il serait probablement possible de diminuer le prix unitaire de certaines fournitures, comme par exemple le GNR dont le prix unitaire d'achat est plus faible lorsque l'on commande de grosses quantités.